



APPEL À VOTER FRONT POPULAIRE



LES SYNDICATS UFICT, RÉUNIS EN CONSEIL NATIONAL À LYON LE VENDREDI 21 JUIN, LANCENT UN APPEL

La dissolution de l'Assemblée nationale décidée par le président de la République offre l'opportunité au Rassemblement National d'avoir une majorité parlementaire. Jamais, les conditions n'ont été aussi favorables pour que l'extrême droite s'empare du pouvoir. Il est minuit moins une.

La menace qui pèse sur nous est comparable à celle du régime de Vichy, régime collaborationniste avec l'occupant nazi — notamment pour le service public et ses principes fondamentaux. Elle conduit à la remise en cause de l'égalité d'accès de ses usagères, quelles que soient leurs origines, quel que soit leur territoire. Le service public pour toutes et tous s'oppose à la logique de préférence nationale et de toutes formes de discriminations qui guideraient les politiques publiques sous l'impulsion

d'un gouvernement dirigé par l'extrême droite.

L'arrivée au pouvoir de l'extrême droite, c'est l'assurance d'une privatisation généralisée des services publics et d'une baisse drastique des moyens pour les politiques publiques de proximité : culture, action sociale, animation, petite enfance, entretien de la voirie....

C'est aussi une menace pour la conception du statut de fonctionnaire issu de la Résistance

et du programme du CNR, celle d'un-e fonctionnaire citoyen-ne dont les grands principes ont été posés par le statut de l'Assemblée constituante de 1946.

C'est une menace du retour à la conception du statut du fonctionnaire du Maréchal Pétain de 1941, imposant un devoir d'aléger le fonctionnaire au pouvoir politique — y compris dans sa vie privée —, autorisant le licenciement arbitraire des fonctionnaires sans aucun recours, leur interdisant le droit

de grève. L'interdiction du droit de grève pour les fonctionnaires, c'est l'impossibilité de pouvoir revendiquer, défendre leurs droits et défendre leurs missions de service public.

En tant qu'ingénieur-es, cadres, technicien-nnes et agent-es de maîtrise (ICTAM), nous sommes porteurs et porteuses d'une conception de la fonction publique territoriale au service de l'intérêt général et de l'utilité sociale. Nous sommes chargées de l'élaboration, du pilotage et de

la mise en œuvre des politiques publiques dans nos collectivités. **Nous avons une responsabilité particulière dans la défense des principes fondateurs du service public et le refus de la mise en œuvre de politiques discriminatoires, racistes, xénophobes.**

Au moment décisif que connaît notre pays, à 10 jours des élections législatives, le Conseil National s'inscrit pleinement dans la déclaration du CCN de la CGT du 18 juin qui appelle à **la mobilisation pour rompre avec**

le néo-libéralisme d'Emmanuel Macron, pour empêcher l'arrivée au pouvoir du Rassemblement National, pour ouvrir une perspective de progrès social, de défense et reconquête des libertés démocratiques que porte le programme du Nouveau Front Populaire.

Dans nos collectivités et établissements publics, le Conseil national de l'UFICT des services publics appelle les ICTAM :

- ▶ **À voter et faire voter pour le programme du Nouveau Front Populaire le 30 juin et 7 juillet**, car c'est celui qui correspond le mieux aux attentes et aspirations des travailleurs et travailleuses. Cet appel n'est pas un chèque en blanc, mais vise à mettre la pression pour garantir sa mise en œuvre et aller plus loin.
- ▶ Sans attendre, **à agir et s'organiser autour de la défense des valeurs fondamentales du service public** et de sa conception d'une fonction publique territoriale au service de **l'intérêt général et de l'utilité sociale** en vue d'augmenter le rapport de forces dans nos collectivités et de préparer des mobilisations gagnantes.

Pour les ICTAM, le Nouveau Front Populaire, c'est dans la rue, dans les luttes, dans les urnes !

FRONT POPULAIRE

UFICT-CGT des services publics

Case 547-1 | 263, rue de Paris 93515 MONTREUIL CEDEX
ufict@fdsp.cgt.fr | cgtservices publics.fr | Tél. : 01 55 82 88 43

**FLASHER LE
CODE POUR
SE SYNDIQUER**

